

Le Maire de Coclois

à

Monsieur le Président de la MRAe
DREAL Grand Est – Service évaluation
environnementale
14, rue du Bataillon de Marche n°24
BP 10001
67050 STRASBOURG Cedex

Objet : Elaboration de la carte communale de COCLOIS (10)

Monsieur le Président,

La commune de Coclois a engagé l'élaboration de la carte communale qui n'est pas concernée par la présence d'une zone Natura 2000.

Conformément à l'application de l'article R.104-16 du code de l'urbanisme, l'examen au cas par cas du dossier par la personne publique responsable (*Commune de Coclois*) à mener à la conclusion que la Carte Communale n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Conformément à l'application des articles R.104-34 à R.104-37, je vous adresse le dossier exposant les modalités de la Carte Communale et l'auto-évaluation des incidences probables de cette procédure sur l'environnement afin que vous puissiez donner un avis conforme, exprès ou tacite, sur le dossier ; votre réponse devant nous parvenir dans les 2 mois suivant la réception de notre demande.

Je vous prie de trouver ci-joint le formulaire de cette demande, les pièces annexes requises afin que vous puissiez vous prononcer sur notre projet qui vous ont été transmis via le « Portail de l'évaluation environnementale ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

